



Bordeaux, le 12 juin 2009

A. H.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant
 CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL DU 23 JANVIER 2004

SYNDICAT CASTELNAU

MAIRIE AVENSAN
 18 JUIN 2009
 COURRIER ARRIVÉ

Prélèvement : 00115812 Type visite: D1
 Prélevé le : lundi 25 mai 2009 à 10h15
 par : MME CHATRY (IPL ATLANTIQUE)
 Commune : AVENSAN
 Installation : UDI 000449 CASTELNAU
 Point de surveillance : S 0000000066 BOURG
 Localisation exacte : Ecole cuisine

MONSIEUR LE MAIRE
 MAIRIE DE AVENSAN
 MAIRIE
 3 PLACE ST PIERRE
 33480 AVENSAN

Mesures de terrain	Résultats	Exigences de qualité			
		Limites		Références	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Aspect (qualitatif)	0				
Couleur (qualitatif)	0				
Odeur (qualitatif)	0				
Saveur (qualitatif)	0				
Température de l'eau	19,8 °C				25,00
Chlore libre	0,02 mg/L				
Chlore total	0,08 mg/L				

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire

effectuée par : IPL santé environnement durables Atlantique, BORDEAUX Réf.labo.:330109/22721

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Turbidité	0,2 NFU				2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,70 Unité pH			6,50	9,00
FER ET MANGANESE					
Fer total	82 µg/l				200,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	812 µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	0,06 mg/L				0,10
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS					
Fluorures mg/L	2,00 mg/L		1,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bactéries aérobies revivifiables à 22°C	1 /ml				
Bactéries aérobies revivifiables à 36°C	<1 /ml				
Entérocoques	0 /100ml		0		
Escherichia coli	0 /100ml		0		
Bactéries coliformes	0 /100ml				0



MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Préfecture de la GIRONDE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Service Santé-Environnement

Bordeaux, le 12 juin 2009

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00115812)

Eau conforme bactériologiquement aux limites de qualité. Eau non conforme à la limite de qualité pour le paramètre fluor fixée à 1,5 mg/l. La teneur en fluorures est comprise entre 1,5 mg/l et 2 mg/l, cette eau peut être consommée sans restriction pour la population adulte. Toutefois, une restriction de l'eau est indiquée pour les usages alimentaires pour les nourrissons et les enfants de moins de 12 ans. De plus, il est recommandé à la population de réduire les apports non hydriques en fluorures (sel fluoré et supplémentation médicamenteuse en particulier). Par ailleurs, il est impératif que le Syndicat demande une dérogation à la limite de qualité pour le paramètre fluor.

Pour la Directrice ,
l'Ingénieur d'études sanitaires
Gisèle Déjean